



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mardi 9 avril 2024 à 20 heures 00**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14 Absences : 1

Procuration : 0

Date de convocation : 27 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN Adjoint,  
MMES Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,  
Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA  
Absent excusé : M. Nicolas HANS

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Claudine WEIBEL, secrétaire

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2024
3. Actualité
4. Présentation pour approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion
5. Affectation du résultat du fonctionnement
6. Présentation pour approbation du Budget 2024
7. Application de la fongibilité des crédits
8. Vote des taux des impôts locaux
9. Dénomination d'une voie publique perpendiculaire à la Rue des Vergers
10. Elections européennes le 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote
11. Divers

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'un joyeux printemps. Il constate que le quorum est atteint.

#### **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.  
Adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

## **3. Actualité**

**Les cigognes** ont repris possession de leur nid après réfection, et nous préparent d'heureux évènements. L'opération de changement de mât, sécurisation et nettoyage de l'espace de nidification par l'entreprise SCHAECHTELIN de Muntzenheim est revenue à 4 050 €.

✓

### **OSTERPUTZ 2024**

Il a eu lieu le 16 mars. M. le Maire remercie l'ensemble des participants ainsi que l'ACL.

### **Bar Chez Mimi**

Le Bar "Chez Dany" fermé fin 2023 a changé de propriétaires. C'est M. et Mme HAGMANN qui ont repris l'affaire. Après rénovation, l'établissement a rouvert ses portes et s'appelle désormais "Chez Mimi". De belles tables en bois agrémentent la terrasse et le parking a été agrandi. Le Maire souhaite plein succès à ce nouveau départ qui permet à Manspach d'avoir la chance de conserver ce haut-lieu de convivialité.

### **Photo du réservoir**

M. le Maire projette une très édifiante photo de la proximité immédiate du réservoir d'adduction d'eau potable du Syndicat d'adduction en eau d'Altenach et Manspach, traitée par un agriculteur à l'aide d'un herbicide de type "Glyphosate". Idem pour le fossé attenant. Preuve que l'indispensable conscience de la nécessaire préservation de l'eau, de la biodiversité et la santé des populations, n'a pas encore atteint le cerveau de certains usagers des sols de notre environnement.

### **Ecole**

L'information d'une menace de fermeture d'une classe au sein du RPI des Sources parue dans la presse a été confirmée par un courrier adressé à Mme la Présidente du SIS des Sources par M. l'Inspecteur d'académie.

Une copie de ce courrier a été adressée à M. le Maire le 6 mars 2024 par mail. (lendemain du dernier Conseil municipal)

A remarquer que le dossier de projet de labellisation environnementale du SIS avec l'atout central de la maison de la Nature, n'a pas fait l'objet, de la part du Directeur d'école, du suivi escompté par les Maires, le Conseil d'école, l'inspecteur d'Altkirch, et la Directrice du CINE d'Altenach. Cette labellisation devait nous permettre de garder priorité d'ouverture dans le SIS des Sources.

### **SIS DES SOURCES : Réunion du Comité Directeur le 11 mars 2024**

M. le Maire donne la parole à Mme Caroline KIGER, déléguée du Conseil Municipal au SIS des Sources.

**Effectif au 11 mars** : 127 élèves. 22 élèves du CM2 quitteront en juin 2024. La compensation avec de nouvelles inscriptions est compliquée.

Un départ en retraite est prévu et se pose la question de son remplacement.

**Accueil du matin** : Il fonctionne bien. A partir de la rentrée 2024, il ouvrira dès 7h.

**Kermesse** : vendredi 28 juin à Altenach avec un repli prévu à la salle communale de Manspach en cas de mauvais temps.

✓ **RPI DES SOURCES : Conseil d'Ecole du 12 mars 2024 détaillé par Mme Nathalie VERRIER**

Exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : Risque majeur tremblement de terre et deuxième exercice incendie seront effectués les 15 et 21 mars.

Avancement du projet de labellisation E3D : La campagne d'inscription a commencé en janvier. M. le Directeur a rempli le formulaire correspondant, mais M. CARASCO, conseiller pédagogique de circonscription a demandé sa modification et la reformulation de certains points. La réponse sera connue d'ici fin juin.

Effectif pour la rentrée 2024 : Au 12 mars : 124 élèves. Cela ne reflète pas la réalité car la campagne d'inscription n'est pas terminée. Les chiffres exacts seront remontés à la Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) en temps voulu. L'aide des syndicats pour défendre la cause du RPI a été sollicitée. La décision finale sera connue au moment du prochain conseil d'école.

Classe des CM1 : la Directrice de l'Ecole de Musique de Dannemarie intervient toutes les semaines pour chanter avec les élèves.

La visite du Centre de Valorisation de Retzwiller est toujours mise en attente pour cause de changement de responsable.

Classe de CM2 : Un travail autour du Film « Billy Elliot » a permis d'échanger sur la différence, la discrimination, le respect d'autrui.

Un travail en art plastique sur 5 artistes a été mené. Des exposés et une œuvre « à la manière de » sous forme d'anneau ont été réalisés. La réunion des 5 anneaux a donné le symbole des anneaux olympiques.

Activités communes aux deux classes : Du 8 au 19 avril, les élèves seront encadrés par 2 animateurs de la Maison de Nature du Sundgau avec le projet de réaliser les affichages du futur sentier pédagogique autour de l'étang du Neuweier à St-Ulrich. Ce projet, financé par l'EPAGE Largue et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sera inauguré le 25 juin.

Participation au concours de dessin du Crédit Mutuel sur le thème de la durabilité et la préservation de notre planète.

M. le Maire remercie Mmes KIGER et VERRIER pour leur exposé et souligne que la labellisation du RPI des Sources permettrait d'éviter une fermeture de classe.

✓ **Installation d'une liaison HDMI dans la salle du conseil**

L'entreprise BIHL, en la personne de M. Jérémy GERBER, a procédé à l'installation d'une liaison HDMI, afin de faciliter la connexion des ordinateurs aux vidéoprojecteurs en remplaçant la liaison VGA devenue obsolète. Coût de l'opération : 630 €

✓ **Location d'une nacelle pour nettoyer les gouttières**

Les gouttières des bâtiments publics ont été nettoyées.

La nacelle a été louée auprès de la société LOWRENT, qui a un dépôt à Dannemarie, pour un montant de 246 €.

Les gouttières à l'Ecole étaient relativement propres. Une gouttière à la Maison Dîmière était totalement bouchée.

Remerciements à M. Frank DURRIER pour avoir fait valoir ses qualifications au service de la commune.

✓ **Pose d'enrobés rue du viaduc**

Suite à un entretien téléphonique avec M. GRIENENBERGER de la Direction des Routes, les travaux de pose d'enrobés Rue du Viaduc (RD 26-I) sont prévus courant juin 2024.

Les travaux de mise à niveau des bordures de trottoirs ont été confiés à M. Stéphane MORITZ de Bernwiller pour la somme de 10 515,- €. Ils seront réalisés courant avril.

- ✓ **Travaux engagés**  
 SARP Grand-Est : Curage des tabourets siphons pour 3 050 €  
 CARON SECURITE : Remise en état du système de désenfumage à la Maison Dîmière pour 732 €  
 SVBOIS : Remplacement d'un volet de velux dans la salle du Conseil pour 1 424 €  
 DINOTEC : Remplacement d'un sèche-mains pour la salle des fêtes pour 165€  
 ALSATERR : Achat d'un broyeur pour le tracteur : 1 690 €

- ✓ **Arrêté Préfectoral : Brulages et usage du feu dans le département du Haut-Rhin**  
Dispositions générales : il est défendu, à toute personne autre que le propriétaire de terrains, de porter ou d'allumer du feu (y compris de fumer) dans les bois et forêts et à moins de 200m de ceux-ci.  
Sur l'intégralité du ban communal  
Du 15 mars au 30 septembre, il est interdit, à toute personne d'allumer du feu à l'air libre  
En milieu forestier et à moins de 200m de celui-ci  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 14 mars : les déchets végétaux issus de la gestion forestière peuvent être brûlés sur place par les propriétaires fonciers des parcelles forestières exploitées.

Article 84 du règlement sanitaire départemental 68 : des solutions alternatives, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol existent : broyage, paillage, compostage.

#### 4. **Présentation pour approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion**

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à Mme VERRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (**Délibération 5/2024**)

Adoption à l'unanimité.

M. le Maire remercie les Conseillers.

#### 5. **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

(Délibération 6/2024)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 par Mme Nathalie VERRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée, donne lecture des résultats approuvés et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

Section d'investissement (recettes) :	+138 313.85 €
Section d'investissement (dépenses) :	- 281 950.71 €
Résultat brut (- déficit/ + excédent) :	- 143 636.86 €
Résultat N-1 reporté :	- 26 852.19 €
Résultat brut cumulé	- 170 489.05 € affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Restes à réaliser (dépenses) :	- 4 000.00 €
Restes à réaliser (recettes) :	+ 57 000.00 €

Résultat d'investissement

Après restes à réaliser :	- 117 489.05 €	
Résultat de fonctionnement à affecter ( + crédit / - déficit)	+ 117 489.05 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 117 489.05 €	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 232 934.04 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

## 6. Vote du budget primitif 2024

(Délibération 7/2024)

Le Conseil municipal examine le budget primitif point par point et chapitre par chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	708 410.04 €	708 410.04 €

Il présente un suréquilibre en section d'investissement comme suit :

<b>Investissement</b> (avec restes à réaliser)	366 534.05 €	454 530.09 €
---	--------------	--------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y relatifs

Le budget est ainsi arrêté, voté par chapitres pour les deux sections.

## 7. Application de la fongibilité des crédits (redéploiement des crédits entre les lignes budgétaires qui composent le programme budgétaire)

(Délibération 8/2024)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 juin 2021, a approuvé, à l'unanimité, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget 2024.

## 8. Vote des taux des impôts directs locaux

(Délibération 9/2024)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.17 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.00 %
- taxe d'habitation : 14.39 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 9. Dénomination d'une voie publique perpendiculaire à la rue des Vergers

(Délibération 10/2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Considérant que la nouvelle rue perpendiculaire à la rue des Vergers est à nommer,

Considérant que l'oiseau appelé Sittelle a été observé depuis plusieurs années à cet endroit à plusieurs reprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- adopte la dénomination « RUE DES SITTELLES ».
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

*« La sittelle a été observée à cet endroit à plusieurs reprises au cours de l'année.*

*C'est le seul oiseau capable d'arpenter les branches et les troncs du haut vers le bas, la tête en bas.*

*C'est un oiseau rare et menacé qui recherche les vergers »* explique M. le Maire.

## 10. Elections européennes : le 9 juin 2024

Ouverture du bureau de vote à 08h00 et fermeture à 18h00

Les Conseillers sont invités à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote.

## 11. Divers

- Journée Citoyenne : 1<sup>er</sup> juin 2024
- Journée des Moulins et du Patrimoine les 18 et 19 mai 2024
- M. le Maire évoque la prochaine instauration de « priorités à droite » sur l'ensemble du village et présente une signalétique possible.  
Il demande aux Conseillers de poursuivre leur réflexion sur la mise en œuvre de cette évolution.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 h 00.

Nathalie GARDELLA, secrétaire  
Secrétaire de séance



Daniel DIETMANN  
Maire de Manspach

